



FORMATION INITIALE DES INSPECTEURS DES FINANCES PUBLIQUES Intervention FO FINANCES au CTM 12 AVRIL 2018

ON NE NOUS PROPOSE PAS LA FORMATION DE DEMAIN MAIS CELLE D'AVANT-HIER

Depuis ARISTOPHANE (V^{ème} siècle avant JC) nous savons que « la formation des hommes, ce n'est pas remplir un vase, c'est allumer un feu ». Avec son projet de réforme de la formation initiale, la Direction Générale des Finances Publiques démontre non seulement qu'elle n'a pas trouvé les allumettes mais qu'elle a même entrepris d'éteindre l'incendie.

Nous avons été plusieurs organisations syndicales, en désaccord avec la philosophie générale de cette réforme, à quitter le dernier groupe de travail sur la « formation de demain » convoqué le 20 décembre dernier. Nous avons demandé, par [lettre ouverte](#), au Directeur Général de renoncer aux limitations en matière de participation aux concours, d'abandonner le caractère probatoire du stage pratique et de reporter la mise en œuvre de la réforme de la formation initiale des Inspecteurs pour permettre un dialogue constructif sur l'élaboration d'une formation de demain qui ne soit pas un retour en arrière.

La seule réponse que nous ayons obtenue est l'inscription à l'ordre du jour de ce CTM de la modification unilatérale du statut particulier des inspecteurs des finances publiques, 7 jours avant la convocation d'un groupe de travail directionnel sur la formation professionnelle.

Vous conviendrez qu'on a donné meilleure preuve de capacité d'écoute et de volonté de dialogue ! Nous ne nous rendons donc pas au groupe de travail DGFIP de cet après-midi.

Il y aurait bien d'autres choses à dire mais nous n'allons pas refaire ici les débats relatifs à la formation professionnelle de la DGFIP. Nous nous contenterons donc de réagir au rapport de présentation tel qu'il nous a été transmis pour ce Comité Technique Ministériel.

La réforme de la formation initiale des inspecteurs initiée par la Direction Générale, malgré l'opposition des organisations syndicales, les inquiétudes réitérées des stagiaires et les alertes à l'accident pédagogique adressées par les chargés d'enseignement, opère un renversement complet de la logique qui prévalait jusqu'alors.

Elle ne répond en rien aux difficultés soulevées par l'actuelle formation initiale pour laquelle, paradoxalement, nous partageons jusque-là le diagnostic de part et d'autre de la table. Malgré ou à cause de cela c'est selon, nous sommes incapables de parvenir à nous entendre sur une réponse qui renforce la technicité et conforte l'exercice des missions, qui fasse plus de place à la pratique en proposant davantage d'alternance, qui permette l'apprentissage des principales applications informatiques, qui « dédensifie » la scolarité et favorise l'assimilation et l'évaluation des connaissances, qui concilie mieux vie personnelle et vie professionnelle et propose un véritable accompagnement social des stagiaires...

Ce qui nous est proposé c'est une formation initiale raccourcie, avec une partie carrière rebaptisée socle - ce qui n'est pas qu'un glissement sémantique - et essentiellement axée sur la première affectation ce qui la fait basculer d'une logique de carrière à une logique d'employabilité immédiate.

Nous n'étions pas, c'est un euphémisme, particulièrement attaché au classement par ordre de mérite, pour autant nous sommes bien persuadés que la perception du caractère excessivement scolaire de la formation initiale par les stagiaires ne disparaîtra pas avec les notes chiffrées. C'est l'adéquation des évaluations aux enseignements et aux compétences requises qu'il s'agit de rechercher. Cette mesure sera à n'en pas douter populaire. Ce sera probablement une des seules. Mais ceux d'entre nous qui ont des enfants savent ce qu'il faut penser des compétences « acquises » ou « non acquises » et des gommettes ou des smileys de couleur qu'on peut y associer.

Les hasards de l'ordre du jour sont d'ailleurs cocasses : cette modification nous est soumise alors qu'une information sur l'évaluation des cadres à 180 ou 360 degrés, autrement plus exigeante, nous est proposée. Les inspecteurs des finances publiques ne seraient donc définitivement pas des cadres comme les autres ?

Le stage pratique, réalisé sur le poste d'affectation, est renvoyé en fin de période et devient probatoire. Comment comprendre ce retour en arrière autrement que comme un instrument de pression supplémentaire que rien ne justifie sauf à imaginer qu'il faudrait d'urgence corriger un taux anormalement élevé d'erreur de casting ? Quel aveu d'échec pour la chaîne qui va du recrutement à la première affectation !

Le découpage en blocs fonctionnels, laissant au passage entière la problématique des fonctions support, risque d'enfermer les stagiaires dans des périmètres réduits au détriment de leur technicité, de leur compréhension globale des enjeux et des chaînes de travail, de la culture DGFIP et, au final, de l'exercice des missions.

La meilleure articulation entre la formation initiale et la formation continue, que nous appelons de nos vœux depuis longtemps et qui nous avait été présentée comme un axe fort de la réforme, apparaît singulièrement appauvrie à la lecture du rapport de présentation qui n'évoque de formations obligatoires complémentaires que pour certains métiers quand tous le nécessiteraient.

Ce pragmatisme affiché est en réalité un abandon. Une fois de plus il s'agit de s'adapter aux moyens qu'on nous donne. Ce qu'on nous propose, ce n'est pas la formation de demain, c'est celle d'avant-hier !

Et si nous osions nous esquisserions celle d'après-demain. Une fois acceptée l'idée qu'il s'agit exclusivement de former au premier emploi, nous pourrions quitter la formation initiale pour la formation d'adaptation à l'emploi ou la formation continue. Nous nous serions ainsi dégagés de la nécessité de maintenir des établissements de formation initiale, nous nous priverions des compétences et de l'investissement quotidien des personnels de l'ENFiP en réalisant au passage de substantielles économies. Mieux encore, nous pourrions aller chercher directement, à l'université ou ailleurs, les compétences dont nous avons besoin. Le recours accru aux contractuels envisagé dans le cadre d'action publique 2022 permettra à n'en pas douter de le faire avec plus de facilités.

Permettez-nous de penser qu'il y a quelque paradoxe à entériner une telle logique de formation initiale dans une instance qui naguère instaura le CMFI.

Mais il est vrai qu'on est loin des préoccupations de carrière lorsqu'on en est au niveau de suppressions d'emplois qui nous est promis dans les années qui viennent et au plan de départ volontaire.

Nous réitérons enfin ici notre totale opposition aux restrictions envisagées en matière de participation aux concours (5 tentatives pour les concours internes et externes plus 5 tentatives pour l'examen professionnel de B en A à compter des concours organisés au titre de l'année 2020) qui remettent gravement en cause la promotion interne et le déroulement de carrière de tous les agents de la DGFIP, en particulier lorsqu'ils ont charge de famille. Il fut un temps où la promotion sociale était une fierté dans nos ministères. Il est vrai que depuis l'idée même de plan de qualification ministériel est passé à la trappe.

Vous l'aurez compris la délégation FO Finances marquera son désaccord total avec la réforme de la formation initiale des inspecteurs des finances publiques en votant contre les modifications proposées de leur statut particulier.